



COPIE DE RÉSOLUTION

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 4 avril 2022 à 20h00 au centre polyvalent sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	M. Guillaume Lavoie (absent)
M. Étienne Lévesque	Mme Meggie Lévesque Parent
M. Stéphane Deschênes (absent)	M. Warren Soucy

Formant quorum sous la présidence du maire.
Monsieur Frédéric Lee, directeur général est présent.

22-04-053

6.5 - ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION EN ÉTHIQUE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE la *LEDMM* prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie offerte par une personne autorisée par la Commission municipale du Québec (CMQ) ;

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski soit :

- M. Georges Deschênes
Maire
- M. Sylvain Deschênes, conseiller :
siège n° : 1
- M. Étienne Lévesque, conseiller :
siège n° : 2
- M. Stéphane Deschênes, conseiller
siège n° : 3
- M. Guillaume Lavoie, conseiller :
siège n° : 4
- M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :
siège n° : 5
- M. Warren Soucy, conseiller :
siège n° : 6

Déclarent avoir suivi la formation en éthique et déontologie offerte par la Fédération québécoise des Municipalités et par l'Union des Municipalités du Québec.

Monsieur Frédéric Lee directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, prend acte que tous les élus ont suivi la formation en éthique et déontologie.

Adoptée
Certifiée copie conforme


Frédéric Lee, Directeur général secrétaire-trésorier